

Forêt Domaniale et Grand Étang de Mouterhouse



Une randonnée proposée par pgetrochon

Une agréable petite randonnée dans la Forêt Domaniale de Mouterhouse et au bord du Grand Étang de la même localité. Après avoir goûté le calme de la forêt aux beaux arbres bien droits sur des chemins de qualité, la fin de la randonnée se fait le long du Grand Étang où on peut admirer le spectacle de nombreux pêcheurs sur leurs pontons.

Durée	2h 20	Difficulté	Moyenne
Distance	6,68 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	150 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	150 m	Commune	Mouterhouse (57620)
Point haut	377 m	Région	Vosges du Nord
Point bas	227 m		



Trace n° 1261311

Description

Stationnement en bord de D36 (Rue Principale) côté étang.

(D/A) Quitter le point de stationnement et venir au croisement de la route D36 avec une petite route en montée vers la Maison forestière de Ungerhardt. Au passage, belle vue du Grand Étang depuis son extrémité Sud-Est.

Prendre la route en montée en laissant sur la droite la route qui longe le Grand Étang. La Rue Albert Schweitzer est rapidement bien marquée, la route est bordée de maisons.

Passer la Maison forestière de Ungerhardt et continuer jusqu'au moment où la route atteint un replat.

(1) Prendre à gauche le chemin forestier qui part en montée dans la forêt. Peu après, laisser un autre chemin forestier sur la gauche. Continuer sur le chemin forestier principal sur environ 700 m. Le chemin est en montée sensible jusqu'au prochain croisement de chemins forestiers.

(2) Tourner à droite dans la route forestière de Goetzenbruck (chemin forestier).

Presque aussitôt, laisser sur la droite la Route Forestière de Grosszimmerthal. Continuer tout droit sur le chemin forestier durant environ 1,2 km.

(3) Tourner à gauche dans un chemin forestier qui surplombe la Route Forestière de Goetzenbruck pour rejoindre et franchir la crête avant de redescendre de l'autre côté. Le chemin forestier rejoint un autre chemin, au bout d'un kilomètre environ.

(4) Tourner à gauche en angle aigu et emprunter le chemin forestier en légère descente qui ne tarde pas à amorcer un grand virage vers la droite. Continuer tout droit jusqu'à rejoindre le croisement de sentiers au bout d'environ 1,3km.

(2) Continuer tout droit par le même chemin qu'à la montée.

(1) Tourner à gauche sur la route et avancer une centaine de mètres sur le replat.

(5) Avant la descente de la route, prendre sur la droite le petit chemin enherbé qui ne tarde pas à descendre fortement. Rejoindre le bout d'une impasse et poursuivre pour atteindre la Rue des Vosges dans un virage serré. Emprunter cette rue pour rejoindre le bord du Grand Étang au lieu-dit Neuhammer.

(6) Tourner à droite sur la route qui longe quasiment à plat le Grand Étang. Cette route rejoint la Rue Albert Schweitzer juste avant l'extrémité du Grand Étang.

Rejoindre la route D36 et tourner à gauche pour regagner le point de stationnement qui marque la fin de cette randonnée **(D/A)**.

Informations pratiques

Le point de stationnement se situe soit sur le parking devant la mairie, soit en face au bord de la route D 36 du côté étang.

Cette randonnée en terrain varié nécessite d'être très bien chaussé.

Ce circuit est non balisé, même si des portions empruntent des chemins balisés. En conséquence il est conseillé de suivre les indications de ce descriptif et de la carte en y alliant une lecture des paysages traversés. Les indications de distance depuis le point de départ, voire les coordonnées GPS des points de passage (départ inclus) peuvent également faciliter le repérage du randonneur.

Ce parcours est proposé en difficulté moyenne à cause de la pente assez sévère de la rue Albert Schweitzer notamment. D'autres randonneurs peuvent la considérer comme facile du fait de sa longueur modeste.

Randonnée réalisée par l'auteur le 15 juin 2018

À voir

Mouterhouse

[Source Wikipédia - extraits-](#)

Histoire

Le village de Mouterhouse est mentionnée en 1518 sous la forme Muterhausen, puis Moderhausen, de Moder ou Mutter, nom porté par la rivière et du vieil allemand Hus, Haus, la maison. Près du village passe alors la limite entre Médiomatiques et Triboques, connue comme frontière séparant encore de nos jours les diocèses de Metz et de Strasbourg et les départements de la Moselle et du Bas-Rhin.

La vallée, entourée de hauteurs boisées, fait partie de la seigneurie de Bitche. Deux châteaux de chasse, aujourd'hui disparus, appartenant aux comtes de Deux-Ponts-Bitche, se dressent, protecteurs de la localité, l'un au sommet du Hohe Weyersberg, l'autre au fond de la vallée. De ce dernier subsiste la chapelle castrale, construite en 1505 par le comte Reinhard de Deux-Ponts-Bitche, à qui le pape Léon X accorde des indulgences en 1518. Dans une île de l'étang en face de la chapelle, le dernier comte de Deux-Ponts-Bitche, Jacques, fait construire en 1550 un pavillon de chasse, en ruines depuis 1633. Là se forme par la suite le quartier de la chapelle. Un peu plus loin au sud-ouest, l'établissement de forges fera naître le village, au confluent des deux ruisseaux, le Breidenbach et le Moderbach qui forment la Zinselbach septentrionale, affluent de la Moder. C'est d'ailleurs le Moderbach qui donne son nom au village de Mouterhouse.

La première forge est établie en 1623 mais ruinée par les Suédois en 1633. Elle retrouve son activité en 1717 et appartient à la maison de Dietrich depuis 1843. Mais la Seconde Guerre mondiale lui est fatale : l'usine est complètement détruite fin décembre 1944 et plus jamais reconstruite. Cette importante sidérurgie est due au grès, contenant un horizon ferrugineux (jusqu'à 18 %). Ce minerai est extrait à flanc de coteau, la forêt fournissant l'énergie nécessaire sous forme de charbon de bois. L'activité sidérurgique est très importante jusqu'au milieu du XIXe siècle, où l'on compte plusieurs hauts fourneaux à Mouterhouse. Elle est ensuite concurrencée par la sidérurgie de la Lorraine centrale.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, les habitants sont évacués de janvier à avril 1945 dans l'arrondissement de Pirmasens, en Allemagne. Le village est bombardé de décembre 1944 à avril 1945, et libéré le 19 mars 1945.

Lieux et monuments

Les ruines du château de Mouterhouse, construit en 1505.

Les ruines du Hohe Weyersberg, datant de 1560.

La forge, fondée en 1614.

Le château de Sonis, datant de 1830.

En bordure d'un chemin creux rejoignant la route forestière du Hochkopf, une croix rappelle le souvenir d'un assassinat commis ici quelques années auparavant.

Le rocher du Carlsfels (Lindel, alt. 355 m) : lieu très sauvage et isolé, classé en tant que réserve naturelle depuis 1996 (sentier d'accès balisé dévié à présent) ; accès aux risques et périls des visiteurs, mais visite intéressante ! Promontoire de grès isolé, dominant au bout d'une crête, le vallon du Lindel (ancienne ferme reconvertie en pavillon de chasse gardée : attention, danger !). Le circuit des GROTTES DE LEMBERG (Hasslingerfels, Chorfels et enfin, Krippenfels). Promenade circulaire en partance du chalet du Club Vosgien de Lemberg (Beerenberg, alt. 423 m), d'une durée de 3 heures environ et entièrement ombragée. Forêts de résineux sombres et odorantes, progression silencieuse et très agréable, visites d'étangs en fond de vallée bucoliques, rochers intéressants (bons abris), etc.

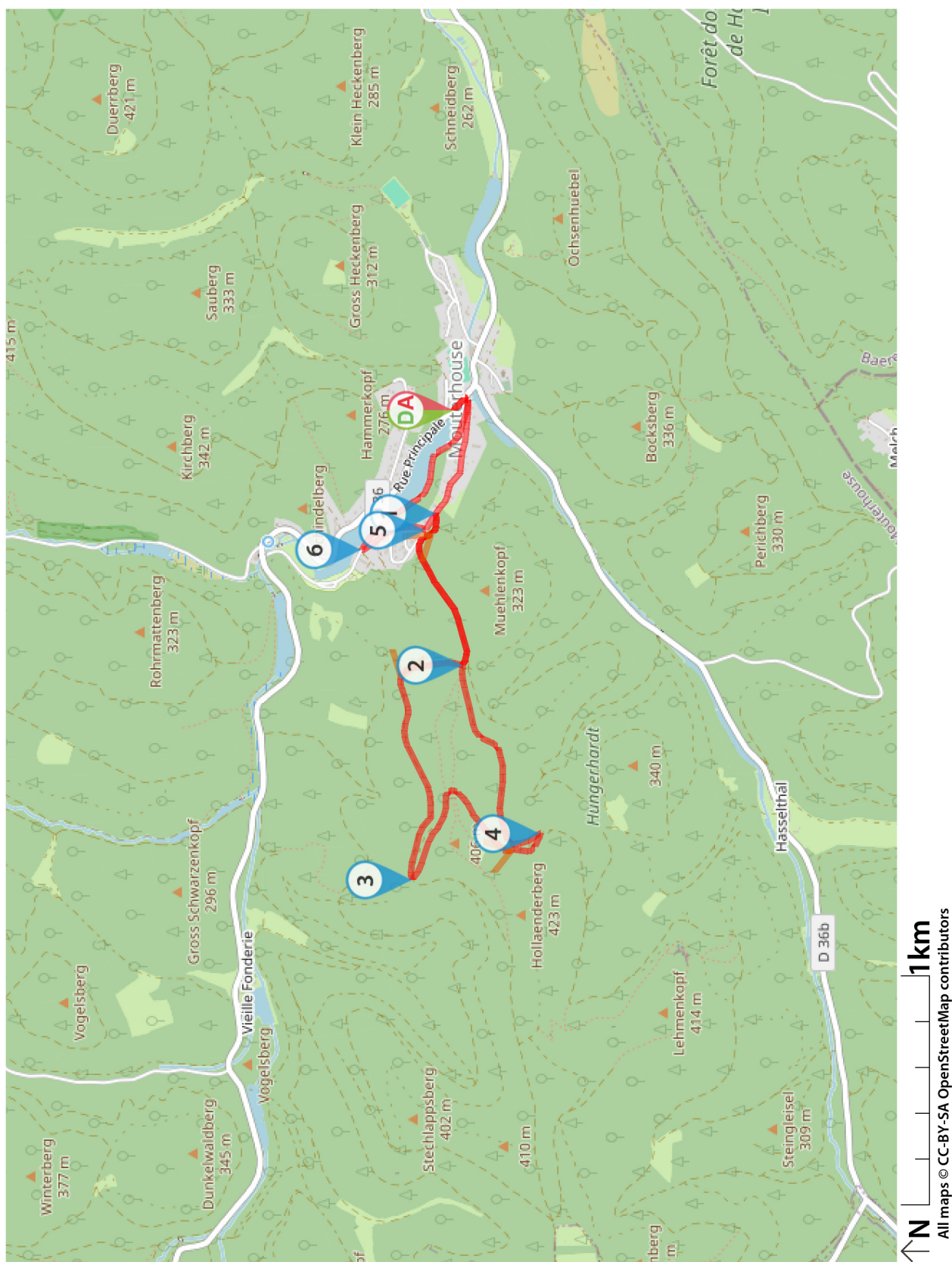
Personnalités liées à la commune

Pierre René Orono de Sonis, propriétaire de la Société Anonyme des Forges et Usines de Mouterhouse, il est responsable de la construction du château de Sonis et de la rénovation de la chapelle Notre-Dame-de-la-Miséricorde.

La famille de Dietrich, propriétaires des forges de 1843 à leur fermeture après la Seconde Guerre mondiale. Propriétaires du grand étang, ils sont à l'origine de la construction de l'église protestante.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-foret-domaniale-et-grand-etang-de-mouter/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



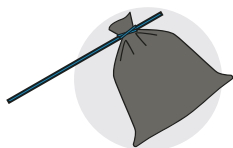
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



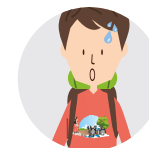
ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.